

Accords fiscaux—Loi

Dans un autre projet, on expérimente sur la possibilité de convertir les déchets d'égout en une matière semblable au pétrole et au charbon. Dans de nombreuses zones urbaines, l'élimination des déchets représente un grave problème économique et écologique. Dans ces projets et dans d'autres, le personnel du centre ne travaille pas seulement avec l'industrie, mais avec les municipalités, les organismes provinciaux, les universités, les experts-conseils et les autres ministères fédéraux—ainsi qu'avec le secrétaire parlementaire et l'honorable ministre de l'Environnement qui font un excellent travail dans tout le pays—pour mettre au point des solutions innovatrices aux problèmes de traitement des eaux résiduelles.

Je voudrais parler d'un autre aspect de l'amélioration des installations de traitement des eaux usées, à savoir la question plus générale de l'infrastructure des égouts. Cela se résume aux mots que j'ai utilisés au début de mon intervention, et quels sont-ils? Ce sujet nous tient à coeur. C'est parce qu'en tant que conservateurs, cela nous tient à coeur. C'est pourquoi?

Des voix: Cela nous tient à coeur!

M. Fretz: C'est exact. Pour régler la question de l'infrastructure des égouts, il faudra notamment remettre en état et remplacer les systèmes désuets d'épuration des eaux vannes et séparer les égouts d'eaux pluviales des systèmes du tout-à-l'égout. Ce facteur est important à Fort Erie. Crystal Beach fait partie de cette municipalité car nous avons une administration régionale. La séparation des systèmes d'eaux pluviales du système du tout-à-l'égout a coûté très cher et a créé de nombreux problèmes pour la localité de Crystal Beach. En s'infiltrant dans les canalisations d'égout, les eaux pluviales ont créé de nombreux problèmes, entraînant ainsi des coûts supplémentaires. Au nombre des travaux qu'il faudra effectuer à cette infrastructure d'égouts, figureront la modernisation des méthodes de traitement des eaux-vannes, en ajoutant par exemple une deuxième étape d'épuration à la première, et la construction de nouvelles usines de traitement de ces eaux, afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent en bénéficier.

Je vois qu'il ne me reste que quatre minutes, monsieur le Président. Le ministère fédéral de l'Environnement, de concert avec sa contrepartie au Québec, a conclu une entente de coopération en vue d'échanges d'ordre technologique pour régler le problème des effluents. Je vais tâcher d'être bref, monsieur le Président, mais ce sera difficile car il me reste beaucoup à dire.

Je tiens à rappeler à la Chambre les quatre volets de cette entente de coopération. En premier lieu, on planifiera en commun les projets de développement et de transfert technologiques; en deuxième lieu, les efforts et les ressources consacrés au développement et au transfert technologiques seront coordonnés; en troisième lieu, des programmes communs de développement et de transfert technologiques seront mis en oeuvre; en quatrième et dernier lieu, un comité mixte sera mis sur pied pour mettre en oeuvre le transfert de technologie.

Je termine en rappelant que j'ai présenté, pour la gouverne des députés, et notamment du député de Davenport qui m'a écouté très attentivement, toutes les initiatives prises par le gouvernement à cet égard et j'ai fait valoir que des mesures importantes et tangibles ont déjà été mises en oeuvre pour veiller à ce que la santé des Canadiens ne soit pas compromise

par l'insuffisance des services de traitement des eaux usées. Pourquoi? Pour la bonne raison que cela nous tient à coeur.

Le président suppléant (M. Charest): Reprenons le débat. La parole est au député de Guelph (M. Winegard).

M. Caccia: Joignez l'action à la parole. Le cas échéant, nous vous prendrons au sérieux.

Une voix: Venez nous retrouver, Charlie.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, s'ils continuent, ils vont épuiser entièrement mes trois minutes. Je veux parler également.

Le projet de loi proposé par le député de Davenport (M. Caccia) est un des projets de loi d'initiative parlementaire les plus importants à avoir été présentés au cours de cette session.

M. Caccia: Ne le torpillez pas, alors.

M. Winegard: Ils ne me laisseront pas parler, monsieur le Président. Je ne crois pas qu'il importe quel gouvernement sera au pouvoir dans quelques années mais j'espère que ce sera nous; tous les gouvernements doivent en effet résoudre de graves problèmes écologiques.

Certains de ces problèmes sont apparus d'eux-mêmes alors que d'autres se sont produits de notre faute. Prenons les BPC par exemple. Lorsqu'on a commencé à utiliser des huiles contenant des BPC, il y a quelques années, personne n'était conscient du risque. Ces huiles ont été déversées sur nos chemins, peu importe les conséquences que nous ne connaissons que trop bien. Je crois que tous les gouvernements se contentent de réagir depuis de nombreuses années, ce qui est absolument inadmissible. Les gouvernements doivent devenir plus actifs dans ce domaine et c'est ce qui est arrivé, je crois. J'espère que les députés apprécient les efforts que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) et son secrétaire parlementaire (M. Gurbin) ont faits pour essayer de régler ce problème.

La protection de l'environnement revêt un double aspect. Il faut régler les problèmes actuels, et il y en a beaucoup, et il faut faire de la prévention. Comme vous m'interrompez, monsieur le Président, je voudrais dire, en guise de conclusion, que vous pouvez être certain que nous nous occuperons de l'avenir.

• (1900)

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulee. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, modifiant la Loi